Février 2025

Propriété Privée Rurale du Finistère

LETTRE D'INFORMATION

Lettre numérique dédiée aux 100 000 Propriétaires Privés Ruraux finistériens et à nos Réseaux

www.propriete-rurale29.com

Enracinés dans l'Avenir...

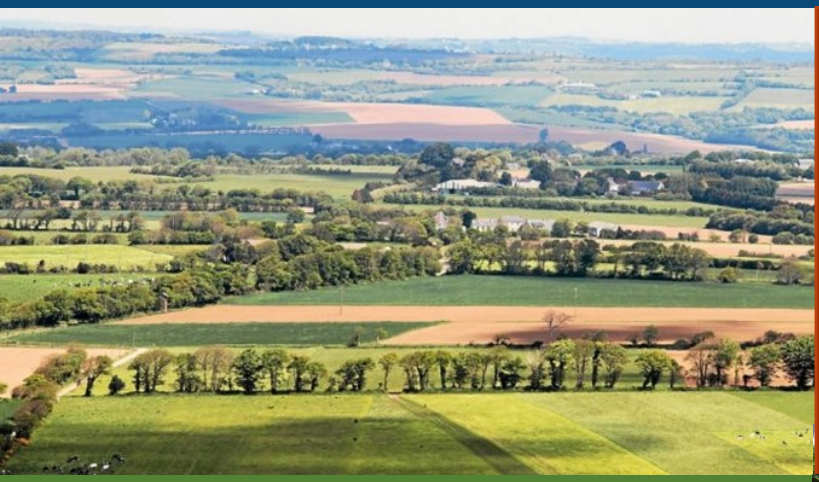

Je RENOUVELLE mon ADHÉSION AVANT le 1er Mars 2025 pour être ASSURÉ !

AGIR

REVUE de PRESSE

Retrouvez Bruno KELLER,

président national FNPPR

- Valeurs Actuelles
- Les Experts du Patrimoine
- Revue Servir

S'INFORMER

Je fais CONNAITRE la PPR29 et je Parraine 2 nouveaux ADHERENTS ...

AGIR

ADHÉRER pour être ASSURÉ .
RENOUVELEZ votre adhésion AVANT le 1er mars 2025 et soyez ASSURÉ !

6 RAISONS D'ADHÉRER

1 LA PROPRIETE RURALE VOUS REPRESENTE

dans les différentes commissions (SAFER, tribunaux paritaires, CDOA, CDPENAF...) dont les décisions ont des conséquences sur la gestion de votre propriété.

2 LA PROPRIETE RURALE VOUS DEFEND

Elle est force de propositions et intervient auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et du gouvernement.

3 LA PROPRIETE RURALE VOUS CONSEILLE

pour la gestion de vos biens ruraux (bail rural, fermage, transmission, PLU (I), fiscalité) avec l'appui de juristes spécialisés.

4 LA PROPRIETE RURALE VOUS INFORME

Retrouvez dans notre revue tous les deux mois l'actualité centrée sur la vie rurale.

5 LA PROPRIETE RURALE VOUS AIDE

N'hésitez pas à nous contacter : un conseil préalable permet souvent d'éviter une procédure coûteuse et hasardeuse.

6 LA PROPRIETE RURALE VOUS PROPOSE

les actions à mener pour la préservation, la gestion, l'innovation et la transmission de votre patrimoine rural

J'adhère à la PPR 29

Je m'abonne à la REVUE

ADHÉRER pour être ASSURÉ .
RENOUVELEZ votre adhésion AVANT le 1er mars 2025 et soyez ASSURÉ !

Propriété Privée Rurale du Finistère

DEFENDRE

Conseiller

Aider

Informer

Représenter

Sensibiliser

Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Finistère
BP 41017 – 29551 QUIMPER cedex 9
Site internet : https://propriete-rurale29.com/ tél : 02 98 52 48 28 email : ppr.finistere@gmail.com

Bulletin de Cotisation 2025

☐ ADHESION
☐ RENOUVELLEMENT

1. Informations personnelles

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Société : ..... *(nom de la Sté)*

Nom : ..... Prénom : .....
(pour les sociétés, références du représentant légal)

S'agit-il d'une indivision? Si oui, nom de l'indivision et nombre d'indivisaires : .....

Adresse principale : .....

Code postal : I_I_I_I_I_I Ville : .....

Téléphone : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I Portable : I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Situation : ☐ Propriétaire agriculteur ☐ Autre propriétaire ☐ Propriétaire Bailleur

E-mail (EN MAJUSCULES SVP): .....@.....

Autres E-mails (famille, enfants ...) : .....@.....

2. Barème de cotisation 2025 (sur décision du conseil du 18/11/24 après délégation reçue de l'AG du 27-09-24)

Cocher	Surfaces détenues :	Montant
	jusqu'à 3 hectares	59,00€
	de 4 à 30 hectares	89,00€
	De 31 à 70 hectares	115,00€
	De 71 à 110 hectares	145,00€
	De 111 à 150 hectares	165,00€
	Au-delà de 150 hectares	185,00€
	Sociétés commerciales & partenaires agréés	250,00€

IMPORTANT :
- cette cotisation est déductible de vos revenus fonciers 2025
- en cas d'indivision, une adhésion par indivisaire est nécessaire (cotisation individuelle au prorata des surfaces détenues)

3. Assurance Responsabilité Civile/Défense recours

À remplir impérativement

Surfaces en propriété (situation au 1er janvier 2025) assurables selon les termes du contrat d'assurance AXA N°11306483304, joint et/ou consultable sur le site internet du SDPPR29

Superficie (ha) - Terres	Communes	Codes Postaux

Superficie (ha) - Surfaces boisées (inférieures à 20% de la superficie totale déclarée)	Communes	Codes Postaux
Superficie Totale (ha) - Terres + Surfaces boisées		

4. Mode de paiement

☐ Je règle, de préférence, par virement *en précisant « Nom + adhésion 2025 »*
Références bancaires IBAN : FR76 1290 6000 1104 2926 0000 191 BIC: AGRIFRPP829
☐ Je joins un chèque à l'ordre du SDPPR29
☐ Je règle en ligne sur le site SDPPR29
Bulletin à compléter et à retourner signé à : SDPPR29 BP 41017 29551 QUIMPER Cedex 9

L'adhésion vaut acceptation des statuts et des conditions du contrat d'assurance téléchargeables sur le site internet

Date et signature *(précédée de la mention « certifié sincère et véritable »)*

Enracinés dans l'Avenir.

REVUE de PRESSE

intervention de Bruno Keller dans le numéro de Valeurs Actuelles.
n°4599 du 15 au 21 janvier 2025.

LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS, GRANDS OUBLIÉS DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Questions à Bruno Keller, président de la Fédération nationale de la propriété privée rurale.

Les élections aux chambres d'agriculture se tiennent jusqu'au 31 janvier. Les intérêts des propriétaires privés vous semblent-ils correctement représentés?
Ils ne peuvent pas l'être, car la représentativité des propriétaires privés ruraux dans les chambres d'agriculture a été sans cesse réduite. Nous finançons, via la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, 38 % du budget des chambres d'agriculture et disposons de seulement un poste sur trente au conseil d'administration! Connaissez-vous un investisseur qui accepterait de mettre à disposition d'une entreprise près de la moitié de ses fonds propres ou de sa trésorerie et qui se contenterait d'un seul siège au conseil d'administration? Nous ne pouvons plus accepter cette gouvernance. Par ailleurs, nous demandons, au minimum, que le seul siège réservé aux propriétaires nous soit attribué et que les candidats de la section des propriétaires bailleurs de la FNSEA se désistent en notre faveur. Qu'ils nous fassent confiance pour défendre leurs intérêts!

Quelle est votre principale préoccupation?
D'ici à dix ans, 150 000 agriculteurs vont partir en retraite: cela signifie qu'au moins 10 millions d'hectares vont changer de main! Si rien n'est fait pour favoriser fiscalement la transmission, c'est la porte ouverte aux ventes de terres à des investisseurs, français ou étrangers, voire à l'apparition de friches. Il faut revoir le statut du fermage et diminuer le poids de la fiscalité pour que l'investissement dans le foncier agricole redevienne économiquement viable.

STÉPHANE AUDRAS/REA

Pour Bruno Keller, il y a risque de ventes de terres à des fins non agricoles ou de friches.

REVUE de PRESSE

Intervention Bruno Keller : « les experts du patrimoine- village notaire et patrimoine » paru le 20 janvier**.**

https://www.village-notaires-patrimoine.com/entretien-le-monde-rural-francais-est-a-la-croisee-des-chemins-avec-bruno

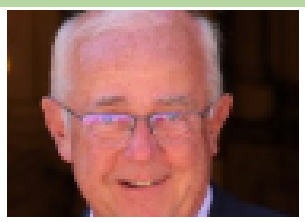

Propos recueillis par Axel Masson
Rédaction des Experts du Patrimoine (Village des Notaires)

paru le 20 janvier 2025

[ENTRETIEN] « Le monde rural français est à la croisée des chemins » avec Bruno Keller – président de la fédération de la propriété privée rurale

La propriété foncière rurale se caractérise par son importante valeur économique. À court terme, de nombreuses questions entourant la transmission et les conditions d'exploitation du foncier rural vont se poser avec acuité. Le président de la Fédération de la propriété privée rurale, Bruno Keller, a accepté de nous présenter les futurs enjeux de ce monde qui est loin d'être statique. Il a aussi évoqué son souhait de renforcer ses échanges avec les notaires, spécialistes du droit rural.

Pouvez-vous présenter brièvement les missions de votre fédération ?

Bruno Keller : La Fédération de la propriété privée rurale est la seule organisation politiquement et financièrement indépendante qui défend les intérêts des propriétaires privés en France et qui promeut la propriété privée rurale sous tous ses aspects. Sur le plan politique, et c'est un point très important pour nous, nous ne sommes affiliés à aucune organisation syndicale. Sur le plan financier, nous ne bénéficions d'aucune subvention de la part de l'État et nous vivons uniquement grâce aux cotisations de nos adhérents. Leur nombre approche actuellement les dix mille. Aujourd'hui, nous sommes présents dans soixante-dix départements, c'est-à-dire que nous couvrons la quasi-totalité de la ruralité française.

Il faut avoir en tête que la propriété privée rurale représente une surface de 28 millions d'hectares.

REVUE de PRESSE

Intervention Bruno Keller : « les experts du patrimoine- village notaire et patrimoine » paru le 20 janvier**.**

Si vous prenez un prix moyen, qui est le prix moyen officiel de l'hectare en France de 6 000 euros, cela signifie que sa valeur économique atteint 168 milliards d'euros, ce qui la rend tout à fait comparable aux plus grandes capitalisations boursières françaises. Autrement dit, notre message est de montrer que la ruralité, la propriété privée rurale, est un acteur économique très important au service de l'économie française dans sa globalité.

Votre congrès annuel s'est tenu en mai dernier, quelles en ont été les principales conclusions ?

B. K. : Ce congrès était le premier congrès organisé par la Fédération depuis très longtemps. À cette occasion, nous avons réuni plus de cinq cents personnes à Paris, ce qui a été pour la Fédération une très belle réussite.

Nous avons organisé plusieurs tables rondes où sont intervenus notamment, avocats et notaires pour évoquer l'actualité du foncier.

Deux problématiques ont été partagées tant par les notaires que par les avocats présents. Quelles seraient les possibilités de faire évoluer le statut du fermage ? Comment éviter un désintérêt pour la détention du foncier dont la conséquence inévitable est une vente de ce foncier par les détenteurs eux-mêmes ?

Ces remarques nous interpellent directement. Elles correspondent totalement à nos axes de travail pour les mois à venir.

REVUE de PRESSE

Intervention Bruno Keller : « les experts du patrimoine- village notaire et patrimoine » paru le 20 janvier**.**

Le foncier rural/agricole est un actif structurant de la société française. Quelles sont vos attentes principales vis-à-vis des pouvoirs publics ?

B. K. : D'ici à huit ans, environ 150 000 agriculteurs vont partir en retraite. Ils exploitent aujourd'hui en moyenne 60 hectares chacun. Cela représente à cette brève échéance une libération de foncier agricole de plus de 10 millions d'hectares. Les conditions dans lesquelles ces changements seront réalisés demain doivent être envisagées dès à présent.

Par ailleurs, certains propriétaires veulent se libérer des contraintes induites par le statut du fermage et donc ne plus louer leurs terres. La rentabilité du foncier agricole étant actuellement faible, pourquoi un propriétaire s'ennuierait-il à gérer un actif qui n'est plus liquide, sur lequel reposent beaucoup de contraintes, notamment administratives ? Comment faire pour que les propriétaires actuels de foncier agricole aient envie de le transmettre ? Comment faire pour que la jeune génération ait envie de conserver ce foncier ?

À l'ensemble de ces questions, on pourrait y rajouter celle relative à notre souveraineté nationale afin de faire en sorte que les investisseurs français aient envie d'acquérir du foncier rural et agricole sans oublier toutes les questions écologiques auxquelles nous sommes très attachés.

Vous voyez bien qu'au travers de ces questions apparaissent les priorités de notre syndicat.

En ce qui concerne l'évolution du statut du fermage, vous savez qu'il y a eu des propositions de loi qui ont été faites, notamment celle du député Jean Terlier [1] qui visait à redonner davantage de souplesse au secteur. La Fédération soutient bien entendu ce type de propositions.

REVUE de PRESSE

Intervention Bruno Keller : « les experts du patrimoine- village notaire et patrimoine » paru le 20 janvier**.**

Comme je l'indiquais précédemment, il faut aussi revoir les règles de transmission du foncier. Nous militons ainsi très fortement pour alléger et simplifier la transmission du patrimoine.

Aujourd'hui, la loi prévoit que lorsqu'un propriétaire transmet des biens agricoles soumis à location par un bail à long terme, le bénéficiaire est exonéré de 75 % de la valeur jusqu'à 600 000 € tout en s'engageant à conserver les biens pendant au moins dix ans. À la Fédération, nous souhaitons augmenter très significativement ce seuil de 600 000 € afin de faciliter les transmissions et de faire en sorte que la jeune génération puisse récupérer dans des conditions acceptables ce foncier.

Sur la transmission du foncier, il y a énormément de rapports qui sortent en ce moment. J'ai moi-même participé à de nombreuses commissions, y compris au ministère de l'Agriculture. Tous les interlocuteurs ont été réceptifs aux enjeux que nous présentons et je m'en félicite.

Ce qui marque les esprits au sein des pouvoirs publics, c'est ce fameux chiffre de dix millions d'hectares qui devront changer de mains demain. Il fait un peu peur lorsqu'on le regarde en face. Ces dix millions d'hectares, représentent 40 % de la surface agricole française. C'est considérable et impactant pour les politiques publiques.

Donc oui, je pense qu'il y a aujourd'hui une réelle écoute. Mais notre priorité est de voir comment nos propositions seront déclinées sur le terrain dans le contexte politique que vous connaissez.

REVUE de PRESSE

Intervention Bruno Keller : « les experts du patrimoine- village notaire et patrimoine » paru le 20 janvier**.**

Nous avons des contacts réguliers avec des députés et des sénateurs pour faire en sorte que, dès que possible, ces questions-là reviennent au premier plan parce que c'est un enjeu économique, national, vraiment important.

Quelle est votre position sur les groupements fonciers agricoles ? Est-ce une réponse adaptée à la problématique actuelle du foncier rural ?

B. K. : En fait, nous y sommes plutôt opposés. Pour nous, la meilleure solution, c'est qu'aujourd'hui, les détenteurs actuels du foncier le gardent le plus longtemps possible. En effet, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si on prend l'exemple du fonds « Entrepreneur du vivant », celui-ci devait être doté d'un capital de 400 millions d'euros. Ce chiffre peut vous paraître significatif, mais il est loin très loin de l'enjeu des 10 millions d'hectares.

Donc oui, le groupement foncier agricole d'investissement (GFAI) peut être un instrument de la boite à outils, mais ce n'est en aucun cas la seule réponse aux enjeux.

Une autre solution qui avait aussi été évoquée, était le rachat par les exploitants de la terre qu'ils exploitent sous le statut du fermage. Là aussi, pourquoi pas s'ils en ont la possibilité ? Prenons l'exemple d'une ferme moyenne de 150 hectares dans le sud de la France avec un prix de 3 000 € de l'hectare, l'investissement de départ atteint 500 000 €. Vous voyez bien que n'importe quel nouvel agriculteur, avant même d'avoir acheté son outil d'exploitation, va devoir s'endetter à hauteur de 500 000 €. C'est tout simplement déraisonnable et économiquement non viable.

Intervention Bruno Keller : « les experts du patrimoine- village notaire et patrimoine » paru le 20 janvier**.**

Je constate avec une certaine satisfaction que les organisations professionnelles agricoles sont en train d'évoluer sur ce sujet. Elles sont d'accord avec le fait que les jeunes agriculteurs ne doivent pas s'endetter pour acquérir le foncier parce que l'entreprise agricole ne peut pas être rentable dans ces conditions. Par ailleurs, plus de la moitié des nouveaux exploitants qui vont venir remplacer ceux qui partent à la retraite ne viendront pas du monde agricole. En plus de l'acquisition du foncier, ils devront investir dans leur outil de travail… Donc, il ne faut absolument pas aller dans le sens du surendettement.

Pour revenir sur les groupements fonciers agricoles, il s'agit d'une forme de financiarisation de l'agriculture, ce que nous réprouvons. Ce sont de gros institutionnels qui vont investir ou ouvrir le capital de ces groupements fonciers. Au-delà du fait que les GFAI ne répondront pas à la demande, aujourd'hui, nous cherchons à réconcilier l'agriculture française et les agriculteurs avec la société civile. Si demain, nous essayons de faire dialoguer un agriculteur avec des parts sociales, personnellement, je ne sais pas faire. En revanche, je sais faire dialoguer un agriculteur avec un détenteur personne physique de foncier.

Les notaires sont des acteurs importants du droit rural. Comment travaillez-vous avec le notariat ?

B. K. : Pour répondre très sincèrement à votre question, nous nous sommes rapprochés du Conseil Supérieur du notariat (CSN) avec qui nous avons discuté. Je souhaite poursuivre ces échanges par des séances de travail avec le CSN.

REVUE de PRESSE

Intervention Bruno Keller : « les experts du patrimoine- village notaire et patrimoine » paru le 20 janvier**.**

Je suis un homme pragmatique. Et donc, peu importe le sens dans lequel ça se fait, mais le message que je veux faire passer, c'est que je suis bien sûr ouvert au développement des échanges avec la profession.

J'ai fait entrer au sein du conseil d'administration de la Fédération un notaire. Donc, c'est un signal clair que j'envoie à la profession. Nous représentons les quatre millions de propriétaires privés en France. Ce public très important mérite qu'effectivement, nous nous concertions. Nous devons essayer ensemble de trouver les meilleures solutions pour l'avenir du foncier rural.

Quels sont les sujets que vous souhaiteriez voir avancer avec la profession ?

B. K. : Ces professionnels du droit voient passer toutes les opérations de succession de terres agricoles et donc de foncier en France.

J'ai déjà évoqué les questions entourant les successions et l'évolution du statut du fermage et des baux ruraux. Nous souhaitons promouvoir autant que possible le bail à long terme, d'une durée de 25 ans. Mais nous savons qu'il y a quelques réticences à ce sujet. Ces réticences amènent des remarques du type « *un bail à long terme, cela doit être enregistré, il y a un certain formalisme à respecter, c'est compliqué, ça coûte cher, etc.* ». Nous devons certainement réfléchir ensemble à simplifier le processus de mise en place des baux ruraux. Rien n'est plus important que la rédaction d'un bail avec un état des lieux à l'entrée et à la sortie. Ces dispositions ont pour but de limiter les mauvaises surprises pour le propriétaire à l'échéance du bail.

REVUE de PRESSE

Article Revue Servir N°534 ENA, Insp
Intervention Bruno Keller

Analyses sectorielles

Foncier agricole et propriété privée

Propriété Privée Rurale

REDONNER SON ATTRAIT
à l'investissement foncier

Peu connue du grand public, la **Propriété Privée Rurale** rassemble 70 syndicats départementaux et 10 000 adhérents, dans toute la France. Quelles sont les missions, les objectifs, les actions de cette grande organisation ? Son président, Bruno Keller, répond à nos questions.

Bruno Keller
Président de la Propriété Privée Rurale

Quelles sont les principales missions de la fédération ?

La Propriété Privée Rurale (la PPR) est la seule organisation indépendante qui défend les intérêts des propriétaires privés ruraux en France et qui s'attache à promouvoir la propriété privée. Il ne s'agit pas d'un secteur marginal : la propriété privée rurale en France représente 28 millions d'hectares et 4 millions de propriétaires. Le prix moyen de l'hectare en France étant de 6 000 euros, la valeur globale du foncier en France s'établit à plus de 168 milliards d'euros, c'est-à-dire l'équivalent d'une des grandes capitalisations boursières françaises. Ces chiffres donnent la mesure des enjeux du foncier qui a toute sa place dans l'économie française. Détenir du foncier aujourd'hui, c'est être acteur de l'économie française.

La PPR est totalement indépendante de toute organisation avec plus de 1 000 bénévoles présents partout en France. Nos seules ressources sont les cotisations de nos adhérents. Nous attachons une grande importance à notre réseau et nous nous efforçons que les grandes orientations stratégiques soient partagées par tous. À cette fin, je me suis déplacé 40 fois en deux ans dans les syndicats départementaux.

Quels sont vos objectifs ?

Il s'agit pour nous de défendre la propriété privée, mais surtout de redonner son attrait à l'investissement foncier. Malheureusement, le foncier n'attire plus beaucoup aujourd'hui. Si vous interrogez les notaires, ils vous diront que les personnes qui héritent du foncier posent généralement deux questions : comment faire pour échapper au statut du fermage dans le cas où les terres sont louées ? Et d'autre part, comment faire pour vendre ?

Cette situation ne nous projette pas vers l'avenir. Aujourd'hui, détenir du foncier n'est pas assez rentable et la détention du foncier n'est pas favorisée lors de la transmission d'une génération à l'autre. Dans les années à venir, la France va rencontrer un problème majeur sur ces sujets : 150 000 agriculteurs vont partir en retraite dans les 10 prochaines années, dont la moitié dans les 5 ans. C'est un problème qui va donc se poser très prochainement. Aujourd'hui, la taille moyenne d'une exploitation est de 60/70 hectares ; si l'on multiplie ce chiffre par les 150 000 propriétaires qui vont partir à la retraite, on obtient une surface de 10 millions d'ha. Il s'agit donc d'un enjeu majeur dont il faut absolument prendre la mesure !

Si rien n'est fait, que risque-t-il de se passer ?

Il y a plusieurs possibilités. Si rien n'est fait, les propriétaires seront tentés de les vendre à des acquéreurs étrangers faute d'investisseurs français. Est-ce que nous voulons voir les terres passer sous pavillon étranger ? Ou bien, étant donné que le foncier n'est pas rentable, il y a aussi la tentation de ne pas louer du tout. Est-ce souhaitable ? N'oublions pas que l'agriculture est une ressource nécessaire pour assurer la souveraineté alimentaire de la France. Laisser des terres en friche ne peut pas être une solution souhaitable. Si l'on ne redonne pas des raisons aux investisseurs français de détenir du foncier, nous allons donc nous confronter à de grands problèmes.

REVUE de PRESSE

Article Revue Servir N°534 ENA, Insp
Intervention Bruno Keller

Analyses sectorielles

Foncier agricole et propriété privée

Or, pour rendre le foncier rentable, il faut procéder à un aménagement du statut du fermage et accorder plus de liberté au propriétaire foncier. Il faut également revoir les impôts qui frappent la détention du foncier, impôts directs ou impôts indirects comme les taxes foncières qui ont augmenté de 15 % ces trois dernières années. L'attractivité du foncier passe également par une réforme de la fiscalité applicable aux successions. J'ai évoqué les friches et les ventes à l'étranger, mais il y a aussi la possibilité que ces terres soient rachetées par des grands consortiums financiers. Est-ce que nous voulons vraiment réconcilier l'agriculture avec la société ? Est-ce que nous voulons que les agriculteurs dialoguent avec une part sociale ou bien avec une personne physique ? On voit bien que l'enjeu est économique, sociétal et qu'il concerne aussi le bien-être de tous nos concitoyens.

Que faire dans cette situation ?

Certains ont évoqué la possibilité pour les agriculteurs de racheter ces terres libres. Si un certain nombre peuvent avoir les moyens de procéder à ces acquisitions, ce n'est pas le cas pour la globalité. Les nouveaux agriculteurs sont souvent des personnes qui n'héritent pas d'un domaine familial mais qui entreprennent une seconde vie professionnelle. Ils vont alors devoir faire face à un montant d'investissement colossal pour acheter des stabulations, un cheptel, un tracteur. Comment pourraient-ils en plus acheter du foncier ? Le plus souhaitable semble donc de maintenir des investisseurs qui détiennent le foncier et le mettent à disposition de ceux qui l'exploitent.

> *"Est-ce que nous voulons vraiment réconcilier l'agriculture avec la société ? Est-ce que nous voulons que les agriculteurs dialoguent avec une part sociale ou bien avec une personne physique ?"*

Quelles actions mettez-vous en place pour répondre à ces défis ?

Si l'on veut faire face à ce défi, il faut que ceux qui détiennent du foncier aient envie de le garder d'une part, de le transmettre d'autre part, et enfin que de nouveaux investisseurs aient intérêt à détenir du foncier. À cette fin, il est nécessaire que cette détention du foncier (qui revient à être actionnaire d'un bien qui participe à l'économie) soit rentable, et qu'il n'y ait pas trop de contraintes qui pèsent sur la détention de cet actif.

Dans cette perspective, il serait bon de faire disparaître deux contraintes essentielles. En premier lieu, tout changement d'exploitant devrait justifier la négociation d'un nouveau bail. L'autre contrainte concerne la commission départementale des structures, qui impose au propriétaire un exploitant agricole. Cet état de fait est difficile à justifier. Pourquoi confier son capital à quelqu'un qu'on n'a pas choisi ? Peut-on imaginer que le propriétaire d'une entreprise se voit imposer un directeur général ? Enfin, il faut non seulement redonner l'envie de détenir du foncier mais aussi celle de le transmettre. Nous proposons que lors d'une transmission (donation ou succession) à titre gratuit de terres ou vignes louées par bail à long terme, le seuil d'application de l'exonération de 75 % porte sur l'intégralité de la valeur des biens transmis et ne soit plus limité à 300 000 € ou 500 000 € comme c'est le cas aujourd'hui (suivant le délai auquel le bénéficiaire s'engage à conserver les biens). À travers ce constat et ces propositions, nous nous inscrivons résolument dans une perspective de conservation et de valorisation du foncier en France, pour le long terme et en considérant ce bien comme un élément essentiel qui participe à la bonne santé de l'économie française.

Contact :
Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale
31 rue de Tournon
75 006 PARIS
01.56.81.31.00
http://www.propriete-rurale.com/

Retour en images sur AG 2024

Vous étiez plus de 170 participants, Merci de votre fidélité et de votre présence très nombreuse !

ASSEMBLEE GENERALE PPR 29

Vendredi
3 octobre 2025

VENEZ NOMBREUX accompagnés de vos jeunes générations et de vos proches.
Vous serez Tous les Bienvenus !

WEBINAIRES « Le rendez-vous du propriétaire »

TRANSMISSION DU BAIL

30 janvier / 9h30

Animation : Elisa le Clech, Juriste de la FNPPR

LE CONGÉ

Fin février

Animation : Geoffroy de Thieulloy, Juriste de la FNPPR

Permanences 2025

Afin de répondre à vos interrogations et optimiser vos démarches **notre équipe se mobilise ...**
Exclusivement sur RDV au 02 98 52 48 28 ou par e-mail ppr.finistere@gmail.com

- Chambre d'agriculture de Quimper 24 route de Cuzon (nouveaux locaux/BUREAU 123)
  les mercredis de 9h30 à 12h
- Autres lieux et autres jours possibles à convenir avec votre référent et/ou le permanent

N'hésitez pas à laisser vos messages sur la plateforme téléphonique ou par e-mail : ils seront traités par l'équipe de la PPR29 dans les meilleurs délais